

Inscriptions à l'école maternelle pour les enfants nés en 2020

Avant l'inscription à l'école

Les parents qui souhaitent inscrire leurs enfants à l'école maternelle doivent retirer en mairie une fiche de demande d'inscription.

Cette fiche, renseignée, sera déposée à la mairie : ceci permettra de rédiger le certificat d'inscription délivré par Madame le maire.

Les inscriptions auront lieu à l'école maternelle

Voici les jours dédiés à l'inscription des futurs élèves de petite section ; pour prendre rendez-vous, suivez le lien ci-dessous :

 <https://evento.renater.fr/survey/inscription-a-l-ecole-maternelle-y8h0y4du>

Vendredi 31 mars 2023 de 13h30 à 18h00

Jeudi 6 avril 2023 de 8h30 à 11h45

Vendredi 7 avril 2023 de 13h30 à 17h00

Documents nécessaires :

- Livret de famille.
- Carnet de santé
- En cas de séparation : jugement de divorce.
- Certificat de radiation pour les enfants qui ont déjà été scolarisés dans une autre ville.